



BAC PRO MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

Lycée



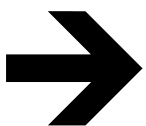
L'institut Nicolas Barré d'Armentières propose le Baccalauréat Professionnel (BAC PRO) Métiers de la Sécurité.

Le/la titulaire de ce BAC PRO peut être employé.e dans les différents métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, au secours et assistance des personnes, à la prévention des risques de toute nature, à la gestion des crises, à la surveillance et au gardiennage, au respect de l'hygiène et de la salubrité.

L'exercice de ces métiers exige l'interaction et la complémentarité des divers acteurs de la sécurité. Ils font ainsi de la sécurité l'une des conditions essentielles de l'exercice des libertés individuelles et collectives conformément aux dispositions du code de la sécurité intérieure.

Les «Métiers de la sécurité» se déclinent autour d'un triptyque regroupant :

→ La sécurité publique → La sécurité civile → La sécurité privée



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité», après recrutement par concours ou sélection, intègre la police nationale, la gendarmerie nationale ou la police municipale.

Les activités qu'il/elle y exerce, relèvent :

- De la police administrative au sein de la police municipale
- De la police administrative et judiciaire au sein de la police nationale et de la gendarmerie nationale



RÉVÉLATEUR DE TALENTS !

Le.la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» est fonctionnaire d'état ou territorial, militaire ou contractuel de droit public. Sous contrat de droit public, le.la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut exercer des activités d'adjoints de sécurité de la police nationale ou de gendarmes adjoints volontaires. Sous réserve de remplir les conditions définies par la réglementation, le.la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut se présenter aux concours nationaux :

- ➔ De l'administration pénitentiaire
- ➔ De l'administration des douanes

➔ SÉCURITÉ CIVILE

Le.la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut, après recrutement par concours ou sélection, exercer le métier de sapeur-pompier professionnel, en qualité de fonctionnaire territorial au sein d'un Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Le.la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut, après recrutement par concours ou sélection, exercer le métier de sapeur-pompier professionnel, en qualité de fonctionnaire territorial au sein d'un Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Le.la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut, après engagement, exercer le métier de sapeur-pompier militaire : brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM), sapeur-sauveteur militaire en unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC).

Dans le cadre d'un engagement citoyen défini par un contrat de droit public, parallèlement à son métier, le.la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» a reçu la formation qui lui permet d'exercer en qualité de sapeur-pompier volontaire (SPV) dans un SDIS.

➔ SÉCURITÉ PRIVÉE

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut travailler soit dans une entreprise privée de sécurité soit dans un service interne de sécurité d'une entreprise.

Il/elle peut exercer certains métiers de la sécurité privée tels que, agent de sécurité, agent de contrôle d'accès, agent de surveillance, agent de gardiennage, agent de protection physique des personnes, agent de sécurité dans l'événementiel, agent de sécurité incendie.

Il/elle peut également, après avoir suivi et validé des formations complémentaires, exercer des métiers tels qu'agent cynophile, agent de vidéoprotection, agent de sûreté portuaire ou aéroportuaire, convoyeur et transporteur de fonds, agent de sécurité sur sites spécifiques et sensibles. L'ensemble de ces emplois s'exerce dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté, des principes de déontologie, conformément à la réglementation, ainsi qu'aux procédures et aux conditions d'exercice.

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» du baccalauréat professionnel peut être conduit.e, avec l'expérience acquise et/ou la formation adéquate, à diriger et coordonner l'action d'une équipe constituée en opération, placée sous son autorité.

DURÉE ET ORGANISATION

En Lycée	
Durée	3 ans
En entreprise	22 semaines (réparties en 6 périodes)
Enseignement professionnel	15 heures par semaine
Enseignement général	15 heures par semaine

LES + DE LA FORMATION

- ➔ Des installations neuves (système de vidéosurveillance pédagogique, cellule habitat pédagogique, dojo, ...)
- ➔ Du matériel récent à la pointe de la technologie
- ➔ Des enseignants issus du milieu professionnel (pompier, militaire, policier, ...)
- ➔ Possibilité d'effectuer les périodes de stage au sein :
De la BSPP (Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris)
Du 8ème RMAT (Régiment de Matériel de l'Armée de Terre) et de valider une formation initiale de réserviste de l'État-Major de la Gendarmerie de Villeneuve d'Ascq
- ➔ Un FPT (Fourgon Pompe Tonne) et un VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes) dédiés à la formation professionnelle
- ➔ Mobilité internationale possible en Espagne, pour réaliser les stages en classe de Première chez les «Bomberos» (Brigade de Pompiers d'Almunecar)

POURSUITES POSSIBLES À L'INSTITUT NICOLAS BARRÉ

BTS Manager Opérationnel en Sécurité par Apprentissage

BTS Manager Opérationnel en Sécurité en Lycée (Projet d'ouverture septembre 2021)

Cette formation vous intéresse ?

Contactez-nous au **03 20 77 06 07**
ou par mail à **institut@nicolasbarre.fr**



RÉVÉLATEUR DE TALENTS !